

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-68

Séance du 1er juillet 2022

Date de convocation : 27/06/2022 L'an 2022, le 1^{er} juillet 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M. FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

Tome 1 - N°22-68 - OBJET : Décisions modificatives N°1 – Budget EHPA – Exercice 2022.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'exécution budgétaire 2022 fait apparaître la nécessité d'apporter des ajustements budgétaires concernant la dotation aux amortissements selon les modalités suivantes :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
68111	Dotation aux amortissements	+ 211,20 €			
614	Charges locatives	-211.20 €			
TOTAL		0.00 €	TOTAL		

- Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
003	Excédent prévisionnel d'investissement	+ 211,20 €	28154	Amortissement immobilisations corporelles	+ 211.20 €
TOTAL		+ 211,20 €	TOTAL + 211.20 €		

Après en avoir délibéré, Madame la Vice-Présidente et les membres du Conseil d'Administration approuvent les ajustements budgétaires présentés pour le budget de l'EHPA. Les membres présents signent la délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
 Et par Délégation
 La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI